

grande douleur, aucun de ces officiers ne se souvint d'avoir entendu le mot *assassin*.

Tous, quoique rendant justice à la modération première du comte de Lourmel, affirmèrent qu'ils n'avaient pu saisir les quelques mots que M. de Biarge leur avait dits, le bruit de l'orchestre ayant complètement absorbé sa voix.

C'est en ce sens qu'ils déposèrent devant les juges du conseil.

Ils étaient gens d'honneur, il fallait les croire ; mais ce témoignage rendait la position d'Henri fort critique. De provoqué il devenait provocateur.

Quoi qu'il en soit, le conseil inclinait à l'indulgence. L'accent de noblesse et de sincérité du jeune comte, lui avait concilié tous les cœurs. On savait de quelle calomnie il était victime. Informations prises, on avait appris que M. de Biarge s'était toujours montré l'un de ses plus acharnés détracteurs. Parmi les jugés, il n'y en avait pas un qui ne déplorât la rigueur de la loi, et qui ne se dit au fond du cœur qu'en pareille circonstance il eût agi comme Henri.

Mais le malheur voulut que le commissaire des guerres assistât à la séance en raison de l'émotion que causait ce procès.

C'était un homme atrabilaire, formaliste, jaloux de l'étendue de ses droits et très-désireux de montrer que lui, simple écuyer, ne craignait pas, pour accomplir un devoir, de braver le courroux des plus grandes familles ! A la vue des dispositions bienveillantes du conseil, il prit la parole pour citer toutes les ordonnances contre le duel, il fit ressortir toutes les circonstances qui chargeaient le plus l'accusé, et finit par conclure qu'il porterait ses plaintes de droit, si le conseil se montrait si peu soucieux d'accomplir son mandat. Pendant ce discours hérissé de paragraphes tirés de l'arsenal des lois, M. de Castries se rongea les poings de colère, et les juges, effrayés d'une pareille érudition, revenaient peu à peu de leurs dispositions indulgentes. Lorsqu'on en vint à voter, tous reconnurent que le comte était coupable de provocation, suivi d'un combat dans lequel son adversaire avait succombé.

M. Pérusse d'Escars, se levant alors, prononça d'une voix grave, au milieu d'un silence de l'assemblée l'arrêt qui condamnait le comte de Lourmel à être passé par les armes.

Aussitôt le marquis de Castries dépêcha un courrier à Versailles afin de porter un recours en grâce au roi ; un autre courrier partit pour Paris, portant à la marquise une lettre qui lui apprenait tout et lui disait de ne rien négliger de ce que son cœur lui dicterait pour sauver leur enfant.

Auvergne était un régiment à prévôté, c'est-à-dire qu'il possédait dans son état-major un prévôt, un lieutenant de prévôt, un greffier et plusieurs accesseurs, lesquels avaient autrefois le privilège de poursuivre, à l'exclusion de toute autre juridiction, les crimes et délits commis par les hommes appartenant au corps. Les attributions du prévôt étaient alors moins étendues, mais elles comprenaient encore la garde des prisonniers et les mesures à prendre pour assurer l'exécution de la sentence rendue. C'en était assez pour permettre à M. de Castries d'apporter quelque adoucissement à la position de son neveu. Comme il ne voulait pas se séparer de lui jusqu'au moment où le roi aurait décidé de son sort, il donna l'ordre au prévôt d'Auvergne de le conduire dans une petite pièce dépendante de l'appartement qu'il occupait au Garzenieh. Une garde de quelques hommes, fournie par le régiment, fut mise pour la forme à la porte du prisonnier.

Henri était depuis quelques moments à peine dans sa nouvelle demeure, lorsqu'un chevalier d'Acigny s'y précipita comme un ouragan. Il se jeta au cou de son ami ; il sanglotait, il était en proie au plus violent désespoir.

« Ce jugement est une iniquité, une infamie ! s'écriait-il. C'est moi, moi, qu'ils auraient dû condamner ! Je ferai valoir mes droits, je m'adresserai au roi, s'il le faut, je... »

Il embrassait Henri en le serrant dans une étreinte passionnée, puis son désespoir se changeait en un paroxysme de fureur. Il voulait provoquer Piémont en entier, depuis le colonel jusqu'au dernier soldat ; se battre seul contre